

Comité Technique Ministériel

La fin d'un mandat

Ce CTM a eu pour particularité de clore le cycle de réunions de cette instance, avant le renouvellement des représentants du personnel, à l'occasion du scrutin du 4 décembre prochain.

L'ordre du jour a porté pour l'essentiel sur des questions d'ordre technique même si, au travers des questions diverses, ont été évoqués plusieurs dossiers d'actualités.

Le jour de la présentation au Conseil des Ministres du Projet de Loi de Finances rectificatif pour l'année 2014, **FO Finances** a demandé quelles en seraient les conséquences pour les crédits de nos ministères.

En réponse, le Secrétaire Général, Monsieur De Jekhowsky, a précisé qu'en intégrant la réserve budgétaire (7% des crédits votés fin 2013), c'est à une ponction complémentaire de 174M€ à laquelle sont soumis les ministères économiques et financiers dans le PLF rectificatif 2014.

A la lecture du document que **FO Finances** a pu consulter depuis, il s'avère que cette réduction de crédits est la plus importante de tous les ministères !

Projet de décret portant modification du décret n°2005-1429 du 18 novembre 2005 relatif aux missions, à l'organisation et aux emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel.

Ce texte tient compte des modifications introduites par le décret de 2012 qui précise que « le contrôleur budgétaire et comptable ministériel (CBCM) est assisté par un membre du CGEFI ou un expert de haut niveau, placé sous son autorité ».

Les fonctions de directeur de la direction spécialisée des finances publiques à l'étranger sont confiées au CBCM du ministère des affaires étrangères, lequel

assurait, jusqu'à présent, la direction de la TGE à titre intérimaire.

FO Finances, comme l'ensemble des fédérations, s'est abstenue sur ce texte.

Présentation du projet de « convention relative au financement d'actions menées par les ministères économiques et financiers » avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

Depuis le Groupe de Travail du 16 mai dernier, consacré au handicap, quelques interrogations et inquiétudes ont été en partie levées :

- Les missions et organisation de la CRIPH demeurent inchangées (rattachement au bureau de la coordination des politiques ministérielles RH par arrêté du 9 juillet 2014). Elle poursuit ainsi son travail : susciter et coordonner pour les MEF des mesures destinées à promouvoir le recrutement et l'insertion des personnes handicapées et la réinsertion des agents devenus handicapés en liaison avec son réseau de « correspondants handicap » qu'elle forme et anime,

- Après une période de flottement, une déléguée ministérielle au handicap a été nommée en la personne de Mme OUDOT,

- Le budget de la convention 2014-2016 est doté de 535 854€ de plus que la précédente convention (2011-2013).

- Le plan d'action ministériel handicap faisant partie de cette convention a été présenté à ce CTM, une première ! Avec engagement de maintenir :
L'effort de recrutement à hauteur de 6% minimum ;

Le niveau des prestations relatives au recrutement et au maintien dans l'emploi des personnes handicapées :

Les efforts de formation, et de communication.

Même si **FO Finances** a donné un avis favorable, notre délégation a tenu à rappeler :

☐ Son attachement à des groupes de travail annuels et réguliers (pas de GT entre novembre 2012 et mai 2014 !),

☐ Son combat contre toute discrimination et à tous les niveaux : quant à l'évolution de carrière des agents handicapés et à l'accessibilité de tous les locaux dont l'obligation est scandaleusement encore reportée (de 2015 à 2022) ; dans le cadre de la préparation aux concours ; dans les écoles de formation avec la nécessité d'adapter les cours. Dans ce cadre **FO Finances** a dénoncé le stage probatoire imposé aux seuls cadres B handicapés de la DGFIP,

☐ L'importance d'appliquer la loi de 2005 et de faire le bilan de son application à Bercy,

☐ Son inquiétude quant à la baisse des recrutements pour 2014 en particulier à la DGFIP et à l'absence de transparence sur les recrutements eux-mêmes et sur les départs (démissions et licenciements.),

☐ La nécessité de poursuivre la formation des services RH et d'informer les agents concernés de leurs droits,

☐ Poursuivre les efforts concernant le maintien dans l'emploi des agents lorsque le handicap ou la maladie invalidante surviennent ou s'aggravent en cours de vie professionnelle,

☐ Sa revendication de renforcer le réseau des « correspondants handicap » et des Médecins de prévention en nombre insuffisant et ne disposant pas du temps nécessaire à leurs fonctions et dont les conditions de travail sont de plus en plus difficiles,

☐ Son attachement à une véritable politique ministérielle,

☐ La nécessité d'un bilan annuel d'application de la nouvelle convention,

☐ Les inquiétudes quant au prélèvement de

29Md'€ par l'Etat sur les réserves du FIPHFP et ses conséquences sur les conventions.

FO Finances et ses militants mettront tout en œuvre pour la satisfaction de ces revendications

Questions diverses :

FO Finances, au travers de ces questions, a souhaité avoir des informations sur différents dossiers en cours :

**Correctif
du B en A :
toujours rien !
de neuf !**

⇒ **Conséquence pour le budget de l'action sociale de la revalorisation du titre restaurant à 6€.**

Monsieur Sapin, lors du CTM du 6 octobre dernier, a annoncé la revalorisation des titres restaurant alors que le budget de l'action sociale demeure à un niveau constant en 2015.

Le Secrétariat Général chiffre à

7M€ le coût de cette mesure et souhaite la financer en amputant le budget de la protection sociale complémentaire d'autant !

FO Finances a tout d'abord rappelé que la parole ministérielle ne pouvait en aucun cas être remise en question par son administration. De plus, cette revalorisation justifiée ne pouvait pas venir grever un autre poste budgétaire de l'action sociale.

Le Secrétaire Général a renvoyé au CNAS du 15 décembre la présentation des modalités de mise en œuvre du dispositif.

⇒ **Correctif de B en A**

Après le rejet par le Conseil d'État du dispositif préparé par les services de Bercy, le Ministre a demandé au Secrétaire Général de préparer une nouvelle copie permettant de régulariser une situation qui n'a que trop duré.

FO Finances a interpellé ce dernier pour savoir où en était ce dossier.

C'est encore une fois une réponse d'attente qui a été apportée, en précisant toutefois que certaines règles de gestion directionnelles avaient permis d'atténuer les effets du décret.

⇒ **Projet de déménagement de l'INSEE à Malakoff**

Initialement programmé pour 2017, ce projet de déménagement des personnels de l'INSEE, actuellement à Malakoff, semble dans l'impasse, après l'annonce de France Domaine qu'aucun projet de financement n'est actuellement soutenable. Face à cette annonce au CT de l'INSEE, **FO Finances** a voulu connaître l'état d'avancement du projet.

Le Secrétaire Général a reconnu la complexité du dossier tout en précisant que « *la sécurité des agents est la priorité* ».

L'incertitude pour les personnels est donc totale puisqu'aucun immeuble n'a été trouvé et que des travaux sur le bâtiment actuel auraient un coût fort élevé.

➔ **Grille de rémunérations des enquêteurs de l'INSEE**

FO Finances s'est alarmée sur le fait que les trois premiers échelons de la grille des enquêteurs soient en deçà du SMIC.

Pour seule réponse, il est proposé de réviser la circulaire de 2012, alors que le sujet est une réévaluation des premiers indices de la grille des enquêteurs.

➔ **Avenir des agents de la Douane suite à la suppression de l'Écotaxe à Metz**

Le Secrétaire Général a rappelé les engagements de Monsieur Eckert, Secrétaire d'État au budget, faits lors de son déplacement à Metz et annonce que les nouvelles missions de ce service seront connues en janvier prochain.

Tout en reconnaissant que l'abandon de l'écotaxe est dû à un choix politique extérieur au ministère, **FO Finances** a rappelé que celui-ci venait remettre, encore une fois, en question non seulement la pérennité de service mais aussi et surtout mettait

dans l'incertitude le devenir des 130 agents implantés sur le site.

De plus, la décision à venir sur le transfert de nouvelles missions ne sera pas sans conséquence sur d'autres services douaniers et leurs agents.

Un beau gâchis en définitive !

➔ **Amiante**

Le Secrétaire Général a confirmé que les deux décisions en instance sont à la signature des ministres, à savoir :

- le classement des agents en exposition intermédiaire, excepté ceux déjà classés en exposition forte,

- la reconnaissance en maladie professionnelle pour les agents atteints d'un cancer des ovaires ou du larynx.

L'application de ces deux mesures sera effective avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2014.

Ce Comité Technique conclut le premier cycle de cette instance depuis la mise en œuvre de la réforme de la représentativité de 2010 et la fin du paritarisme.

Pour ceux qui pensaient connaître le renouveau du dialogue social au travers de ces nouvelles règles, le déroulé des 14 Comités Techniques aura été la fin des illusions.

Pour sa part, la délégation **FO Finances a tenu tout au long de ce mandat a exprimé haut et fort les attentes et revendications des personnels sans langue de bois.**

C'est avec la même détermination qu'elle accomplira son mandat si les 145 000 agents lui renouvellent leur confiance en votant pour la liste **FO Finances le 4 décembre prochain à l'élection du Comité Technique Ministériel.**

**PRIORITÉ
AUX AGENTS**

